ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

ᑭᓇᐅᔭᓕᕆᔨᒃᑯᑦ
Department of Finance
Kiinauyaliqiyikkut
Ministère des Finances

Taxe sur le Carbone au Nunavut

Questions-réponses

Qu'est-ce que la taxe sur le carbone?
Il s'agit d'une nouvelle taxe sur les combustibles imposée par le gouvernement fédéral. Elle est entrée en vigueur au Nunavut le 1er juillet 2019.

En augmentant le prix des combustibles, le gouvernement du Canada souhaite inciter les Canadiens à réduire leur consommation pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les changements climatiques.

Le prix des combustibles augmentera-t-il au Nunavut?
Oui, le prix de ces produits a augmenté le 1er juillet 2019 en raison de l'adoption de la taxe sur le carbone.

Plus un produit est polluant lorsqu'il est brulé, plus son prix augmentera. Par exemple, on parle d'une hausse d'environ 4,7 sous le litre (0,047 $/L) pour l'essence et d'environ 5,5 sous le litre (0,055 $/L) pour le diésel et le mazout domestique.

Durant les trois prochaines années (soit en 2020, en 2021 et en 2022), le gouvernement fédéral prévoit majorer les taux de taxation. Nous estimons que le prix de l'essence augmentera chaque année d'environ 2,4 sous le litre et celui du mazout domestique, de 2,75 sous le litre. C'est le gouvernement fédéral qui décidera de la hausse.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?
Avec cette taxe, vous paierez plus cher pour acheter des combustibles. Par exemple :

- Il en coutera quelque 2,80 $ de plus pour remplir un réservoir d'essence de 60 L;
- Il en coutera quelque 0,90 $ de plus pour remplir un bidon d'essence d'environ 20 litres;
- Il en coutera quelque 60 $ de plus pour acheter environ 1 000 litres de mazout domestique.

Les Nunavummiuts qui utilisent une grande quantité de ces combustibles paieront donc plus. On peut s'attendre à ce que les propriétaires et les ménages qui chauffent au mazout soient les plus touchés par cette nouvelle politique, avec les propriétaires et les utilisateurs de véhicules. Indirectement, les clients des commerces pourraient aussi payer une fraction de cette taxe, si les détaillants locaux augmentent le prix de leur marchandise et de leurs services pour couvrir la hausse de leurs frais d'essence.

S'il est difficile de donner des chiffres précis, le gouvernement fédéral (Environnement et Changement climatique Canada) estime qu'au moment où la taxe atteindra son point maximal, en 2022, la famille nunavoise moyenne pourrait dépenser une somme supplémentaire de plus de 1 100 $. Les ménages qui ne paient pas pour le chauffage seront quant à eux moins touchés.

Où iront les recettes de cette taxe?
Le gouvernement du Canada a promis de rendre au gouvernement du Nunavut (GN) tout l'argent recueilli sur le territoire avec cette taxe. En d'autres mots, cet argent restera ici.

Le gouvernement du Nunavut prévoit réinjecter tous ces fonds dans l'économie du territoire, ce qui pourrait prendre différentes formes.

En 2019, le GN prévoit utiliser ces revenus pour financer le nouveau programme de remboursement de la taxe sur le carbone, qui diminuera le montant payé par les Nunavummiuts avec la taxe sur le carbone. Le GN a aussi présenté un projet de loi qui réduirait les impôts sur le revenu des particuliers et des petites entreprises.
Avec les années, le gouvernement du Canada, en majorant le taux de taxation du carbone, accroissera les revenus générés. Le GN évaluera de son côté quels sont les meilleurs moyens d'utiliser ces recettes.

Qu'est-ce que le programme de remboursement de la taxe sur le carbone?
Il s'agit d'un nouveau programme du gouvernement du Nunavut qui vise à aider les Nunavummiuts en couvrant la moitié du supplément facturé lors de la vente de combustible. Par exemple :

- Avec la nouvelle taxe sur le carbone, le prix de l'essence a augmenté d'environ 4,7 sous le litre. Grâce au programme, les Nunavummiuts ne paieront cependant que la moitié de ce montant – environ 2,35 sous le litre – à la pompe. Il ne leur en coutera donc que 1,40 $ de plus pour remplir un réservoir de 60 L (plutôt que 2,80 $) et que 0,45 $ de plus pour remplir un bidon d'essence d'environ 20 L (plutôt que 0,90 $).

- Avec la nouvelle taxe sur le carbone, le prix du mazout domestique a augmenté d'environ 5,5 sous le litre. Grâce au programme, les Nunavummiuts ne paieront cependant que la moitié de ce montant, soit environ 2,75 sous le litre. Il ne leur en coutera donc que 30 $ de plus pour acheter environ 1 000 L de mazout domestique (plutôt que 60 $).

Ce programme concerne tous les combustibles vendus par la Division des produits pétroliers (DPP) du GN.

Comment ce programme de remboursement évoluera-t-il?
Pour les trois prochaines années (soit en 2020, en 2021 et en 2022), le gouvernement fédéral prévoit majorer les taux de taxation. Pour cette période, le remboursement du GN sera proportionnel au taux fixé par le gouvernement fédéral : il équivaudra à la moitié de la taxe facturée aux Nunavummiuts.

À partir de 2022, année où ce taux atteindra son point maximal, le GN diminuera sa subvention de 10 % par année, jusqu'à ce que le programme prenne fin, en 2028. Les Nunavummiuts feront face à la même augmentation que les autres Canadiens; seulement, elle s'échelonnera sur une plus longue période. Ce programme appuiera la population du territoire, dans la mesure où elle ne dispose pas d'autant de solutions de rechange que les habitants du Sud. En effet, à cause de notre climat plus rude, de l'isolement géographique de nos communautés et de notre dépendance au diésel pour nous nourrir et nous déplacer, nous aurons besoin de plus de temps pour nous ajuster.

Cette taxe affectera-t-elle le prix de l'électricité et celui du transport aérien?
Non.

Avant d'accepter l'imposition d'une taxe sur le carbone, le gouvernement du Nunavut s'est assuré que le Canada tienne compte de la situation particulière de notre territoire. Nous avons notamment négocié pour que cette taxe ne touche pas les combustibles avec lesquels la SEQ produit notre électricité ou le carburant des avions qui desservent le Nunavut. Le gouvernement canadien a acquiescé, et cette taxe n'influencera pas le prix de l'électricité et du transport aérien au Nunavut.

Quels seront les effets de cette taxe sur l'industrie minière du Nunavut?
Les sociétés minières sont de grandes consommatrices de combustibles. Si elles contribuent considérablement aux émissions de gaz à effet de serre de territoire, il faut savoir qu'elles font face à la concurrence internationale.

Le gouvernement du Nunavut a invité le gouvernement fédéral, au moment où il élaborait les paramètres de cette nouvelle taxe, à tenir compte de l'effet de cette nouvelle taxe sur l'industrie minière du territoire.

Le gouvernement du Canada a donc mis au point un système de tarification spécial fondé sur le rendement, qui réduit la proportion de taxe sur le carbone que devront payer les sociétés minières, tout en encourageant ces entreprises – et d'autres industries polluantes – à réduire leurs émissions.
Pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada.

Qu'est-ce qu'un combustible fossile?
Lorsqu'on les brule, les combustibles fossiles (essence, mazout, diésel, naphta, etc.) diffusent du dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre polluants dans l'air.